



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 30531

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la sécurité des aéroports dans le monde. En effet, certains aéroports à travers le monde développent une communication mettant en valeur la sécurité comme un des atouts importants de la destination qu'ils desservent. C'est le cas, notamment, de l'aéroport de Francfort qui après avoir été parfois décrié pour ses problèmes de sécurité, en a fait désormais un atout pour son image auprès des voyageurs notamment à destination de l'Europe. La France pourrait utilement s'inspirer de cette démarche de valorisation de ses aéroports. Il lui demande donc s'il compte faire bénéficier l'image des aéroports français de cette démarche d'image sécurité.

Texte de la réponse

Il est de la responsabilité de l'État d'établir les réglementations afférentes à la sécurité et sur les aéroports, dans le cadre de la réglementation européenne et internationale et d'en vérifier la bonne application. L'État certifie maintenant les principaux aéroports, après avoir vérifié, lors d'une enquête technique approfondie, que les procédures, équipements et infrastructures répondent aux normes en vigueur. Il appartient cependant à chaque aéroport, s'il le souhaite, de décider de sa politique de communication en la matière, sachant que le risque zéro n'existe pas et qu'une telle politique de communication se doit d'être prudente. Le résultat du processus de certification pourrait toutefois être mis en avant par les aéroports, notamment en rappelant qu'à cette occasion les gestionnaires ont développé de véritables systèmes de gestion de la sécurité, les amenant à analyser les risques potentiels, à définir des plans d'actions pour combattre ces risques, et à mettre en place un suivi précis de ces plans d'actions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30531

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7727

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10746